



snuipp



snuipp.fsu

infos

n° 80 - novembre 2009

Après le 24 novembre continuons !

édito



Doléances unitaires pour l'école de la réussite de tous

Le collectif "un pays, une école, un avenir" a décidé d'interpeller le Ministre Luc Chatel en engageant une campagne publique de signatures de cartes de doléance pour exiger « l'arrêt du démantèlement du service public d'éducation » et le renoncement aux « 16000 suppressions de postes prévues au budget 2010 ». Les « doléances » seront rendues publiques par des initiatives dans les départements le 18 novembre puis à Paris le 19 novembre.

C'est dans un climat social tendu, avec une crise de l'emploi qui s'amplifie et fragilise notamment les familles et les jeunes des milieux populaires que se discute un projet de budget injuste et dangereux pour l'avenir.

Dans l'éducation, les milliers de suppressions de postes des dernières années ont déjà des effets dévastateurs sur les effectifs, sur l'école maternelle, sur l'aide aux élèves en difficulté, sur les remplacements... Les 16.000 suppressions supplémentaires annoncées dans le budget 2010 vont appauvrir encore plus le service public d'éducation en aggravant les conditions de travail des personnels comme celles des élèves.

S'opposer aux suppressions de postes et au développement de la précarité, exiger un autre budget, ouvrir des négociations pour une autre réforme de la formation des enseignants, gagner une revalorisation salariale pour tous, faire réussir tous les élèves...voilà autant de raisons pour lesquelles des milliers d'enseignants se sont mobilisés le 24 novembre dernier.

Ces mobilisations dans l'éducation nationale comme à la Poste en appellent d'autres ! Ensemble, agissons pour un mouvement le plus large et le plus unitaire possible !

Un jeune sur dix est en difficulté de lecture

Payés pour aller en cours ?

Le 1er octobre n'est pas un 1er avril, c'est pourtant le jour où l'on a appris que les augmentations de salaires des enseignants allaient être liées à un « *pacte de carrière* » et les élèves payés pour aller en cours (la fameuse cagnotte dans certains lycées professionnels)!

Va-t-on nous habituer dès le plus jeune âge à monnayer nos actes, voire nos pensées ? Nous n'apprendrions plus pour participer à l'histoire de l'humanité et s'insérer dans la société, mais pour avoir de l'argent pour consommer ? En tout cas, le signe d'une relation à « *l'argent décomplexé* » dangereuse pour l'avenir...

Un jeune sur 10 est en difficulté de lecture, un autre a des acquis limités alors que huit sur 10 sont des lecteurs "*habiles*", selon une étude de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère réalisée à partir des tests passés lors de la Journée d'appel de préparation à la défense de 2008.

Parmi les 800.000 hommes et femmes de 17 ans ou plus qui ont effectué l'an dernier cette journée, 11,8% sont "en difficulté de lecture" et 9,8% ont des "acquis limités", soit 21,6% de "*lecteurs inefficaces*".

Près de huit participants sur dix à cette journée (78,4%) sont en revanche des lecteurs "*habiles*" ou "*efficaces*", selon l'évaluation.

La proportion de jeunes en difficulté de lecture connaît une stabilisation relative par rapport aux deux années précédentes.

Au sein de cette catégorie, sont distingués les jeunes "*aux très faibles capacités de lecture*" (6,9%) de ceux aux

"*difficultés sévères*" (4,9%), parmi lesquels 2,5% sont qualifiés de "*quasi-analphabètes*". Parmi les jeunes en difficulté, 80% n'ont pas dépassé le collège ou un cursus professionnel court.

Les garçons sont en outre plus souvent en difficulté que les filles : 14,8% des premiers contre 8,7% des secondes, et cette différence s'observe quel que soit le niveau d'études atteint.

Enfin, le pourcentage de jeunes en difficulté (11,8% au niveau national) varie sensiblement d'une région à l'autre : celles où l'on observe de manière très nette le plus de jeunes en difficulté sont

la Picardie avec plus de 20%, l'Aquitaine, le Nord-Pas-Calais, la Bourgogne et Champagne-Ardenne avec plus de 14,5%. A l'inverse, en Auvergne, Rhône-Alpes et Pays de la Loire, le pourcentage des jeunes en difficulté ne dépasse pas 9%.



Un séminaire ministériel sur les SEGPA

Mardi 6 octobre, le ministère a réuni à Paris différents acteurs des EGPA, les correspondants académiques, des IEN ASH et de l'enseignement technique, des directrices (eurs) de SEGPA ainsi que des enseignants.

Ouvert par des représentants de la DGESCO et de l'inspection générale, ce séminaire se voulait, selon des collègues participants, « *rassurant* » sur l'avenir des SEGPA. Les différents points de la circulaire du 24 avril 2009 ont été abordés. Deux inspecteurs généraux ont particulièrement insisté, l'un sur l'enseignement général (acquisition et validation des compétences liées au socle commun), et l'autre sur la formation pré-professionnelle en faisant référence aux nouvelles approches (champs professionnels, non utilisation de certaines machines...). Il a été également rappelé le rôle prépondérant des enseignants spécialisés comme celui des directeurs. Une confirmation, les EGPA contribuent à

la lutte contre le décrochage scolaire... et, on peut le noter, sans une quelconque « *cagnotte* » !

Les échanges ont mis en évidence la disparité entre les académies, aussi bien dans la prise en compte de la circulaire, que des décisions à prendre sur le terrain (formation des enseignants, restructuration des ateliers...). Une situation sur laquelle le SNUipp alerte régulièrement le ministère.

C'est pourquoi, il est essentiel non seulement que les groupes de pilotage académiques se réunissent, mais aussi que les personnels puissent intervenir. Les prochains CTP (comités techniques paritaires) préparatoires à la rentrée 2010,

confirmeront ou infirmeront cette « *préoccupation* » ministérielle.

100 000 élèves

Il y a autant d'élèves en EGPA que dans les classes préparatoires aux grandes écoles soit environ 100 000 !

Les efforts budgétaires pour les uns sont-ils comparables à ceux fournis pour les autres ? A l'évidence non !

Sommaire

Ce journal a été réalisé

par :

Fred Thimonier, Isabelle Sargeni-Chetaud, François Cochain, Agnès Duquet

page 2 : Jeunes en difficulté de lecture, Séminaire ministériel, Payés pour aller en cours ?

page 3 : Questions à M. Perdriault

page 4 : Budget, Emploi des jeunes

page 5 : Scolarisation des ados d'ITEP en SEGPA

page 6 : UPI/AVS, EREA

page 7 : CFG, Ghettoisation renforcée, EDVIGE

page 8 : Environnement Numérique de travail, Effets théoriques et réels de l'évaluation standardisée, à lire...

SNUipp infos, publication nationale mensuelle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et Pegc, 128 Bd Blanqui, 75013 Paris
Tél 01.44.08.69.30/email : snuipp@snuipp.fr
Imprimé par nos soins
Prix du numéro : 0,80 €
CPPAP 0404 S 05288 ISSN 0183-0244
Directeur de publication : Michel Sévenier

Les injures des élèves

Questions à ...



Marguerite Perdriault

formatrice à l'INS HEA de Suresnes

Les enseignants de SEGPA et d'EREA sont parfois confrontés aux injures de la part de leurs élèves. Cette situation peut être très déstabilisante, voire traumatisante pour les adultes. Elle rompt la relation et provoque un choc. Marguerite Perdriault, formatrice à l'INSHEA de Suresnes, s'est intéressée à cet événement assez fréquent en milieu scolaire pour l'analyser et tenter de le transformer en moment éducatif.

(Cet entretien fait suite à un article publié dans la Nouvelle revue de l'ASH (n° 40, janv 08)

- Pourquoi avoir choisi cette thématique de travail ?

D'abord pour la poésie et l'inventivité de la langue. Cela peut paraître paradoxal : rien de plus pauvre apparemment ni de plus répétitif que l'injure mais on peut voir surgir parfois de vraies créations comme ce magnifique « *Amputé d'ta mère* », proche du lapsus. Avant d'être formatrice à l'INSHEA, j'ai longtemps travaillé dans des établissements difficiles et je sais combien les relations entre les élèves et les adultes sont perturbées par les incivilités et les écarts de langage, phénomènes banalisés par les jeunes, mais ressentis comme une véritable violence par les adultes. Des phénomènes de contagion peuvent empoisonner tout un établissement, créant un climat général d'hostilité.

- Quelle définition donnez-vous de l'injure ?

L'injure est une parole offensante, qui attaque l'autre, souvent devant témoins, mais qui n'allège aucun fait, contrairement à la diffamation. L'injure sexiste, par exemple, assimile l'autre à une catégorie générale que « *l'injuteur* » rejette, niant ainsi la singularité de la personne. Elle blesse, parce qu'elle cherche à rabaisser l'injurié et qu'elle dévoile parfois ce qu'on préférerait cacher.

- Dans quels contextes s'exprime l'injure ?

Toute différence, toute situation perçue comme injuste, et même tout langage inconnu peut provoquer une réaction injurieuse. On voit de plus en plus d'élèves exaspérés par la langue des enseignants qu'ils ne comprennent pas, qu'ils ressentent comme du mépris. L'élève en difficulté tolère mal la nouveauté et l'inconnu, pourtant nécessaires dans tout apprentissage.

- Y a-t-il une spécificité de l'injure à l'adolescence ?

Les adolescents sont pris entre deux pôles, l'enfance et l'âge adulte, qu'ils rejettent. Cet entre-deux très inconfortable les pousse à réagir souvent à fleur de peau. La moindre émotion forte peut déclencher leur violence verbale.

Mais l'injure, le parler grossier, ou encore l'invention de codes, identifiés comme « *parler jeune* », peuvent être aussi revendiqués comme marque identitaire : ils indiquent l'appartenance au groupe. C'est pourquoi les élèves disent que c'est un jeu.

- Comment peut-on traiter l'injure ?

La réflexion collective est indispensable. On ne peut se contenter de réagir au coup par coup. Soutenir les personnels malmenés dans des dispositifs tels que l'analyse de pratiques, ou dans des groupes de parole pluridisciplinaires semble primordial. Il est important aussi de distinguer les espaces. Les interventions ne seront pas les mêmes dans la cour, les couloirs, et dans la classe. On peut apprendre aux élèves à gérer eux-mêmes certains conflits mineurs : formation de médiateurs, « *messages clairs* » (cf. Connac Sylvain, Apprendre avec les pédagogies coopératives : démarches et outils, ESF, 2009). Et dans la classe, c'est surtout l'exigence de traduction qui limitera les débordements injurieux.

- Quelles réponses apporter pour prendre du recul et transformer ce moment particulier ?

Pour lutter contre l'impuissance dans laquelle les jeunes sont maintenus jusqu'à un âge avancé, le plus urgent est d'ouvrir des espaces de création. En effet, les élèves en échec perdent confiance dans leurs capacités de pensée et d'invention. Les injures sont en fait souvent réactives, elles révèlent la peur, elles signalent des malentendus.

Pour qu'ils consentent à entrer dans la langue commune, il faut, dans le cadre d'un projet, par exemple, leur permettre d'inventer des mots, ce qui est une pratique littéraire très ancienne. C'est en leur donnant le pouvoir de faire et de dire (réaliser des objets, produire des textes) qu'on arrivera à faire baisser la tension et à relancer leur pensée.



Education : Budget catastrophique

Le projet de budget 2010 reste marqué par le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, avec 16.000 suppressions d'emplois dans l'éducation qui s'ajoutent aux 13.500 suppressions de 2009, aux 11.200 de 2008... Depuis 2003, 45.000 postes ont été supprimés dans les collèges et les lycées !

18202 suppressions concernent des postes de stagiaires en IUFM, conséquence de la mastérisation, (9182 dans le premier degré, 7144 dans le second). 600 concernent des postes administratifs. Les créations de postes sont très loin de contrebalancer ces suppressions : 2658 créations dans le premier degré, dues à l'évolution démographique et à la compensation des stages filés assurés par les actuels stagiaires PE2, et 144 créations de postes dans le second degré en zones difficiles. Les conséquences sont lourdes pour les personnels et pour les élèves, les conditions de travail et d'étude gravement détériorées : baisse de la scolarisation des 2 ans, classes surchargées, alourdissement de la charge de travail, remplacements non assurés, multiplication des heures supplémentaires et des

compléments de service, recours accru aux emplois précaires... des éléments déjà sensibles en SEGPA, EREA et UPI notamment au niveau des enseignements assurés par des PLC (Langues, EPS, technologie...)



Emploi des jeunes : la crise accentue les difficultés

Ils sont très nombreux à avoir pris, sans succès, le chemin de Pôle-emploi depuis septembre. Tous les indices le confirment, la crise économique qui frappe durement l'emploi et le précarise amplifie le phénomène pour les jeunes, surtout les sortants sans-qualifications. En 2007, 18 % des 18-25 ans n'avaient pas le bagage scolaire minimum pour intégrer le monde du travail.

Déjà, la fin 2008 avait vu une hausse historique du chômage, conséquence des licenciements économiques et de l'arrêt de milliers de contrats d'intérim et de CDD. Le nombre de demandeurs d'emploi chez les moins de 25 ans avait augmenté de 32%, contre 19 % pour l'ensemble de la population.

Ce sont encore 600.000 emplois qui devraient être perdus en 2009 dont 250.000 dans l'industrie. Un phénomène

général qui touche des secteurs aussi variés que l'automobile, l'habitat, les transports, la chimie ou l'imprimerie. Le seul secteur se maintenant restant celui des services à la personne, secteur marqué par la multiplication d'emplois faiblement qualifiés et à temps partiel. La réduction drastique des recrutements par concours dans la Fonction Publique prive aussi une grande quantité d'étudiants de débouchés. Si les jeunes sont victimes de la crise, les problèmes d'insertion professionnelle ne sont pas nouveaux en France :

- un jeune sur 4 passe plus d'un an au chômage, contre un sur 5 en moyenne pour les autres pays, un des taux d'emploi des jeunes parmi les plus faibles des pays de l'OCDE.

Fin avril 2009, le gouvernement annonçait un plan d'urgence doté d'un milliard d'euros, financé par l'Etat via le nouveau Fond d'investissement social (FISO). Les stages de plus de deux mois devront être rémunérés et une aide accordée pour toute embauche d'un stagiaire en CDI. Malgré la réticence à développer de nouveaux contrats aidés, les collectivités publiques recevront une subvention de l'Etat si elles embauchent des jeunes en contrat initiative emploi (CIE). Mais les principales mesures concernaient l'augmentation du nombre de jeunes formés en alternance,

avec des primes pour les entreprises qui embaucheraient des jeunes en contrat de professionnalisation jusqu'en juin 2010, et l'exonération de charges patronales pour les entreprises recrutant des apprentis. Mauvais calcul avec la conjoncture économique puisqu'à la rentrée 2009, des centaines de jeunes des CFA se retrouvaient sans patrons... contraignant le gouvernement à annoncer de nouvelles dérogations pour attendre un contrat d'apprentissage.

Emplois aidés, emplois partiels, apprentissage... on est loin d'un vrai plan de relance permettant l'insertion professionnelle sur des emplois stables. Aucun engagement concret et budgétaire ne permet de répondre rapidement aux questions cruciales de l'emploi des jeunes et pour l'heure, seules restent acquises les aides aux entreprises !

Ces orientations sont confirmées par le Plan jeunes de Martin Hirsch dont l'objectif est de doubler les contrats en alternance d'ici 2015 et de prévoir un RSA jeunes pour compenser l'explosion attendue de « *petits boulots* » ne permettant pas une réelle autonomie financière.



Scolarisation des élèves présentant des troubles du comportement

Depuis la publication de la loi du 11.02.2005 et la parution d'une circulaire interministérielle n° 2007-194 du 14 mai 2007, les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques, ITEP, doivent s'ouvrir vers les établissements de droit commun afin de scolariser au mieux les élèves présentant des troubles du comportement. Au sein de la circonscription de Meaux ASH, en Seine et Marne, un groupe de travail a réuni des directeurs de SEGPA, d'ITEP, secrétaires de CDO, conseillers pédagogiques afin de répondre à cet objectif de scolarisation. Un document, fruit de ce travail constitue dès lors une ressource importante pour les équipes.

SNUinfos a rencontré un directeur adjoint chargé de SEGPA à Esbly (77), Marc Besnault, et un conseiller pédagogique de la circonscription, Franck Ehlinger, acteurs, avec d'autres, de ce projet d'accueil.

- Quelles motivations ont présidé à ce travail ?

M.B : La loi du 11 février 2005 impose à tous l'accueil et la scolarisation des élèves à besoins spécifiques. Dans la SEGPA que je dirige, nous accueillons 2 élèves issus d'un ITEP dans une classe de 5ème. Il a donc fallu rapidement mettre en place des stratégies facilitant l'accueil de cette nouvelle population sans nuire à l'équilibre déjà fragile au sein des classes.

F.E : L'expertise de terrain a mis à jour de grosses difficultés d'intégration de ces élèves. Comme le précise la loi, ces enfants doivent être scolarisés en collège avec un suivi SESSAD. Des tentatives avaient été faites se traduisant au bout de quelques mois par un conseil de discipline. Si la SEGPA ne doit pas être la seule structure à intégrer ce public, elle reste la mieux adaptée, grâce à la formation de ses personnels et à la souplesse de son fonctionnement.

- Quels sont les enjeux d'un tel projet ?

M.B : Pour les enseignants, un enjeu de travail en complémentarité avec d'autres professionnels comme ceux des SESSAD ce qui est peu courant; un enjeu de prise en compte des troubles lesquels peuvent bousculer des fonctionnements, des habitudes. Les prises en charge sur les temps d'enseignement sont parfois vécues comme perturbantes par les enseignants, la co-intervention n'étant pas très répandue dans le 2nd degré.

F.E : L'enjeu prioritaire de ce protocole est de donner un cadre de référence à l'ensemble des acteurs de l'intégration scolaire dans le second degré. Il s'agit donc d'adapter les structures à une population scolaire difficile et d'envisager des actions réparatrices (pédagogiques, éducatives et thérapeutiques) en cohérence avec les troubles de l'élève et les actions individuelles menées par les différents partenaires.

- Quelles appréciations portez-vous sur la démarche adoptée ?

M.B : L'an passé, sans projet, nous avons réussi à accueillir deux élèves, sans trop de difficultés. Cette année, c'est plus compliqué pour deux nouveaux élèves et le recours au projet d'accueil est indispensable. Les fiches conseils élaborées par le groupe de travail se révèlent très utiles. Cependant beaucoup de moments difficiles se gèrent encore dans le bureau du directeur ou dans une salle de réunion qui sert de sas de décompression.

F.E : Mettre en place un tel projet, c'est bousculer des habitudes, des méthodes de travail, des représentations. Ce qui m'a le plus interpellé c'est l'engagement des collègues directeurs dans ce travail et la volonté de faire bouger les pratiques.

- En quoi ce projet peut-il être une aide pour les équipes d'enseignants ?

M.B : A l'heure actuelle, malgré de nombreuses fiches d'aide, je m'efforce de persuader les collègues du bien fondé de la démarche. Les élèves sont là, il faut composer avec eux. Leur grande fragilité émotionnelle et leur comportement parfois réactif posent beaucoup de questions aux enseignants. Les manifestations d'angoisse comme l'agressivité, l'instabilité motrice, l'opposition systématique déstabilisent.

F.E : Les fiches d'aide ne constituent pas une finalité en soi. Nous en sommes encore à un stade tout à fait expérimental. Au fur et à mesure de l'année, nous observons de nouvelles difficultés qui exigent de nouvelles réponses. Même s'il existe une obligation réglementaire, les enseignants des classes d'accueil peuvent ressentir ces intégrations comme des contraintes. Cependant, la grande majorité des collègues se sent soutenue, car nous nous efforçons de mesurer l'impact de ce protocole.

- Quels sont les effets sur les élèves ?

M.B : Les élèves issus d'ITEP cherchent plutôt à adopter un statut de collégien ordinaire. Cependant, ils n'y parviennent pas toujours, et il est important de leur permettre de se poser, souvent en dehors du groupe classe. Là l'absence de personnels surnuméraires se fait parfois cruellement sentir.

F.E : L'élève issu d'ITEP se sent reconnu comme un collégien ordinaire et bénéficie de la même formation que ses camarades. Néanmoins la structure d'accueil n'est pas toujours opérationnelle et des difficultés matérielles surgissent. Le jeune mesure très facilement les failles du système et s'y engouffre très rapidement. Les temps de classe se passent plutôt bien, mais c'est en dehors que les comportements difficiles se manifestent.

- Depuis la mise en place de ce protocole quels constats faites-vous ?

M.B : C'est très variable. Les élèves d'ITEP, beaucoup plus que d'autres ont des pathologies très différentes d'un cas à l'autre. Les réponses appropriées à chaque élève se trouvent dans une nécessaire collaboration entre les différents membres des équipes : PE, PLC, PLP, ASSED, CPE, personnels de direction.

F.E : La SEGPA n'a pas vocation à accueillir, seule, ce type d'élève. Scolariser tous les élèves issus d'ITEP à la fin de leur prise en charge en établissement spécialisé ne me semble pas raisonnable. La démarche choisie, réside dans une analyse fine du potentiel de l'élève. C'est pourquoi, dans ce protocole une large place est consacrée à l'expertise des équipes de SEGPA avant que l'élève ne rejoigne la SEGPA et ainsi sa classe d'âge.

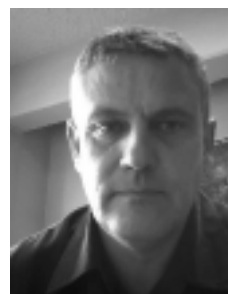
- Quelles sont les actions ou les pistes de travail à poursuivre ?

M.B : Il conviendra d'accentuer la formation ainsi que l'information sur la spécificité des élèves issus d'ITEP à l'ensemble des membres de la communauté éducative travaillant dans un collège. Il faudra aussi débloquer des moyens en heures supplémentaires pour assurer la régularité du travail coopératif et non pas sur les temps de synthèse comme cela est encore trop souvent le cas.

F.E : Ce protocole devient départemental. Il reste un travail important à faire en direction des chefs d'établissement et de l'ensemble des personnels exerçant dans le second degré. Des animations pédagogiques de circonscription sont prévues sur ce thème, ouvertes aux collègues PE, PLP, PLC... Des temps de concertation sont nécessaires entre les différents partenaires lesquels sollicitent des moyens en heures supplémentaires.



Franck Ehlinger



Marc Besnault

Notre société
dans 20 ans,
c'est lui.



**DONNONS
à L'ÉCOLE
LES
MOYENS
DE SES
AMBITIONS !**



SNUipp www.snuipp.fr

Scolarisation des élèves handicapés : AVS au chômage...

Des milliers de personnels en mission d'AVSi ont été mis au chômage en juin dernier suite à l'expiration de leur contrat. Le gouvernement, alerté par les syndicats depuis des mois, et devant la mobilisation des associations et des organisations syndicales, a ajouté un amendement à la loi mobilité dans la fonction publique du 3 août dernier. Celui-ci donne la possibilité aux associations d'assurer l'accompagnement individuel des élèves porteurs de handicap, en employant les AED/EVS dont les contrats dans l'Éducation Nationale ne peuvent être renouvelés. Dans ce cadre, le Ministère de l'Éducation Nationale a signé une convention-cadre avec trois associations (FNASEPH, FG PEP et UNAPEI).

Le décret n° 2009-993 du 20/08/09, qui énonce les modalités d'application de cet article, soulève de nombreuses questions. L'existence de « compétences spécifiques » pour les « agents concernés », risque d'écarter du dispositif de nombreux personnels ayant pourtant acquis une expérience reconnue dans l'accompagnement des élèves porteurs de handicap. Le transfert de la gestion aux associations pose le problème des conditions de travail, de rémunération, de droits des personnels, qui passeront d'un statut de droit public à un statut de droit privé. De plus, le devenir des personnels recrutés par les associations, et pour lesquels l'élève qui était suivi n'a plus besoin ou a moins besoin d'accompagnement par la suite, reste posé. En effet, selon les termes du décret, la subvention versée aux associations serait diminuée d'autant. La circulaire d'application n° 2009-135 est parue très tardivement, au BO du 22 octobre. Elle confirme que « la nature particulière du handicap de certains élèves rend nécessaire la continuité de leur accompagnement par des personnels ayant acquis des compétences spécifiques », ainsi que l'évolution du montant de la subvention en fonction de la modification de la quotité horaire. Sont annexés les modèles de convention avec l'IA, ainsi que le modèle de demande d'inscription sur la liste départementale pour les personnels concernés et le modèle de demande de continuité pour les

parents. En effet, il est précisé qu'il doit y avoir une demande des familles (souvent non informées). Il est par ailleurs nécessaire, afin que ce dispositif puisse se mettre en place dans les départements, que des associations se portent volontaires pour cette gestion, ce qui est loin d'être actuellement le cas partout !

La parution tardive du décret et de la circulaire a-t-elle été sciemment voulue par le gouvernement ? Comment oser écrire dans une circulaire paraissant le 22 octobre, en sachant de plus que de nombreux contrats vont prendre fin en cours d'année : « vous veillerez à ce que ... les recrutements sous contrats d'assistants d'éducation ou sous contrats aidés soient suffisamment anticipés pour leur permettre d'être présents le jour de la rentrée et pour que leur présence puisse être garantie pour une année complète » ?

Attendant la parution de ces textes, dans de nombreux départements, les IA n'ont rien mis en place et les associations ne souhaitent pas reprendre cette gestion si tardivement. Une trentaine de personnels en mission d'auxiliaires de vie scolaire, arrivés en fin de contrat avec l'éducation nationale, ont été recrutés jusqu'à maintenant.

On a pu constater, lors de cette rentrée, une grande absence des personnels en mission d'AVSi, malgré les notifications des MDPH. Selon les départements, les recrutements étaient en cours et/ou les lignes budgétaires manquaient.

Le SNUipp demande qu'aucun personnel assurant des missions d'AVSi ne reste à l'écart du dispositif, qui doit demeurer transitoire. Seule une véritable professionnalisation de la fonction permettra d'assurer un accompagnement de qualité et pérenne pour tous les jeunes qui en ont besoin. Depuis la rentrée, un groupe de travail, réunissant six associations et des représentants de différents ministères, essaie d'avancer sur cette question de la professionnalisation. Les représentants des personnels enseignants viennent d'être associés à ce groupe de travail, après de multiples demandes.

EREA

autant de situations différentes que d'établissements ?

C'est ce que semblent confirmer les premiers retours de l'enquête nationale lancée par le SNUipp dans tous les EREA. Des conflits se développent, sur les missions et les horaires des enseignants-éducateurs notamment, mais aussi sur les postes et les taux d'encadrement. L'autonomie de ces établissements qui dépendent des Rectorats et des Régions (comme les lycées) faisant apparaître de nombreuses dérives.

Cela a été le cas par exemple à l'EREA de Claix (Isère) qui a dû batailler ferme à la rentrée pour obtenir le huitième poste d'enseignant-éducateur, un minimum indispensable au fonctionnement de l'internat et pourtant promis par l'administration en juillet dernier. Suite au départ à la retraite de trois enseignants-éducateurs, les conditions de travail s'étaient en effet très dégradées. Les 4 groupes de vie pour 64 internes, ne pouvaient fonctionner sans la présence d'un huitième PE/éducateur. Cette érosion du nombre de postes de PE/éducateurs était d'autant plus choquante qu'elle s'accompagnait du recrutement en urgence de personnel sous-qualifié (niveau BAC), sous-employé (temps partiel à 75%) et sous payé (environ 750€ nets mensuels), ne pouvant assurer seuls des missions pédagogiques. Face à cette situation, l'ensemble du personnel de l'EREA s'est vu contraint d'exercer son droit de grève, les élèves étant renvoyés chez eux, pour obtenir enfin de pouvoir accueillir les élèves dans des conditions minimales de fonctionnement.

CFG...une nouvelle mouture en 2010 ?

La circulaire sur les orientations pédagogiques en EGPA du 24 avril 2009 réaffirme le rôle prépondérant du Certificat de Formation Générale et indique que sa préparation « est un élément motivant pour les élèves... ». Le texte stipule que « le livret de compétences atteste les connaissances et compétences acquises au cours du parcours de formation de l'élève »... et qu'il ne faudra pas perdre de vue « l'objectif de la maîtrise du socle commun pour tous les élèves ».

Suite à la réunion d'un groupe de travail ministériel, le ministère proposerait de nouvelles modalités d'organisation de ce diplôme. Comme propositions ont été évoquées une harmonisation académique, une validation d'un certain nombre de compétences du socle en français palier 2 et une partie du palier 3, en mathématiques et en Vie Sociale et Professionnelle. Ces compétences seraient mentionnées dans un référentiel spécifique, extrait du socle commun. L'évaluation des stages d'application antérieurement effectuée pour l'attribution du diplôme n'est pas indiquée dans la dernière circulaire et on ne peut que le regretter. Les élèves devront-ils toujours produire un rapport de stage ?

Le ministère insisterait sur les situations d'évaluation proposées et sur le mode d'évaluation des compétences. La validation consisterait donc à évaluer ce que l'élève est capable de mobiliser comme compétences pour résoudre une situation d'évaluation au lieu de contrôler uniquement ce qu'il est capable de faire. C'est toute la différence entre le contrôle des acquis et l'évaluation des compétences. Le B2I pourrait aussi être pris en compte. Un DVD devrait ainsi être adressé dans les académies avant la fin décembre

2009 pour clarifier ce « nouveau » CFG ainsi que des documents ressources pour la mise en œuvre du socle commun de connaissance et de compétences.

A noter qu'il n'existe pas encore de forme unifiée pour le livret de compétences.

Si le SNUipp prend acte de la réaffirmation du CFG dans le processus de formation des élèves, des questions restent en suspens notamment celles concernant le livret de compétences collège, la reconnaissance du diplôme du CFG comme niveau intermédiaire au CAP, la prise en compte de la formation pré-professionnelle.



Ghetthoïsation renforcée

L'assouplissement de la carte scolaire a accentué les phénomènes de ghettoïsation et d'évitement de certains établissements.

C'est l'une des conclusions d'une enquête de la Cour des comptes sur l'articulation entre les dispositifs de la politique de la ville et de l'Éducation nationale dans les quartiers sensibles. La réforme de la sectorisation, lancée à la rentrée 2007 par X. Darcos, a entraîné une perte d'effectifs - « jusqu'à 10 % » - et une concentration des élèves en difficultés dans nombre d'établissements, notamment ceux relevant de l'éducation prioritaire.

Sur les 224 collèges ambition réussite, 186 ont perdu des élèves.

Le fichier EDVIGE ressuscite !

Publiés le 18 octobre, deux décrets ressuscitent le décret créant EDVIGE, pourtant retiré en novembre 2008, après une mobilisation de près de 250000 citoyens et 1300 organisations.



De nombreuses dispositions qui avaient fait réagir perdurent, notamment :

- le fichage des mineurs dès 13 ans sur la base de la présomption d'atteinte à la sécurité publique ou des mineurs dès 16 ans pour les enquêtes administratives liées à la sécurité publique,

- le recueil de données sensibles comme les « activités publiques » ou les « motivations politiques, religieuses, philosophiques ou syndicales »,

- « l'origine géographique » qui pourrait conduire à stigmatiser des populations non seulement au regard de leur origine ethnique, mais également au regard de certains quartiers.

Les organisations membres du Collectif « Non à EDVIGE », dont la FSU, dénoncent la précipitation de ces décrets, alors que la création de tout fichier portant atteinte aux libertés et aux droits fondamentaux devrait être du ressort de la loi.



Un Rapport européen sur l'évaluation standardisée

L'évaluation de début 6^e a été remplacée l'année dernière par une évaluation en cours de CM2, très critiquée. Pour Nathalie Mons*, auteur du rapport sur les effets théoriques et réels de l'évaluation standardisée, *"Les outils d'évaluation ne doivent jamais être conçus comme des instruments techniques neutres, ils sont au service d'une vision de l'école"*. Dans son étude des politiques d'évaluation en Europe et dans les pays de l'OCDE, N. Mons tire plusieurs conclusions qui l'amènent à relativiser leur efficacité et à alerter sur les effets pervers qu'on voit se développer dans certains contextes nationaux. Ainsi, de nombreuses recherches montrent qu'au-delà du stress, le testing peut jouer négativement sur les carrières des élèves, stigmatisant les difficultés scolaires, entraînant à terme une augmentation des abandons scolaires. Dans certains cas, le peu d'attention porté aux élèves en grande difficulté ne pouvant pas réussir aux tests finit par créer une démotivation qui conduit à des sorties plus précoces de la carrière scolaire. Ces phénomènes seraient aggravés dans le cas des élèves issus des milieux défavorisés.

*maître de conférences à l'université de Grenoble II
Rapport téléchargeable sur :
http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/thematic_reports/111FR.pdf

A lire

Le dernier numéro (n° 46) de « **La nouvelle revue de l'adaptation et la scolarisation** » est consacré à l'école maternelle, « *avant-garde de l'accueil de la diversité des enfants... et pas seulement en France* » écrit l'éditorialiste de la revue. Avis partagé par tous les rédacteurs des articles de la revue qu'ils soient suédois, français, brésiliens ou encore libanais. Tous les détracteurs de l'école maternelle, ici en France, seraient donc bien inspirés de lire ce dernier numéro et de constater combien cette école permet la scolarisation et l'épanouissement des enfants à besoins éducatifs particuliers.



Le dernier numéro des **Cahiers pédagogiques** n° 476 est consacré au travail par compétences, forme de travail souvent utilisée en SEGPA et EREA et cela depuis longtemps. « *Comment le travail par compétences peut-il être un outil pour la réussite des élèves et un instrument de liberté pédagogique plutôt qu'une contrainte pour les professeurs ?* » vaste question à l'origine de ce dossier. Les enseignants de l'ASH y trouveront certainement des pistes de réponses aux questions qu'ils se posent quotidiennement.



Environnement Numérique de Travail (ENT)

Le ministre de l'éducation a récemment confirmé un grand plan numérique pour 2010.

Dans de nombreux collèges, l'« Environnement Numérique de Travail » modifie déjà les pratiques et pas seulement dans le domaine pédagogique ! Le « *tout informatique* » concerne aussi l'administration, la gestion ou encore la communication (interne et externe) des établissements. La réalité de l'ENT est actuellement très différente d'une académie à une autre, d'un département à un autre car ces équipements relèvent de la compétence des collectivités territoriales. Quelle maintenance ? Par qui ? Dans quels délais ? Ici, des personnels du rectorat assurent la maintenance logicielle et une société privée, retenue par la collectivité territoriale, s'occupe de la maintenance matérielle des équipements. Là, un conseil régional assure les deux maintenances et a nommé un personnel sur 3 établissements. Ailleurs, des AE TICE (emplois aidés précaires) ne seront pas reconduits. Il est temps que la maintenance de tels équipements soit assurée par des personnels compétents sur des postes pérennes.

